

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT:

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement

Mme Martine Cardin, chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles en remplacement de Mme Carine Haddad

M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics

Mme Marie Désilets, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement

Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche

M. Xavier Ochs, chef de division des communications par intérim

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat M. Claude Paradis, inspecteur au PDQ 39

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire des victimes de la guerre en Ukraine.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de M. Claude Paradis, représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 051

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement :

Point d'information:

• Souligne le départ à la retraite de Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement. Elle souligne les grandes réalisations de Mme Laperrière à l'arrondissement et la remercie chaleureusement pour ses années de service.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne la journée internationale des droits des femmes;
- Retour sur le mois de l'histoire des noirs et les activités.

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Période de recrutement au conseil jeunesse de Montréal-Nord;
- Souligne le dépôt du premier rapport d'activités du conseil jeunesse de Montréal-Nord au point 60.02 de l'ordre du jour.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement :

Point d'information:

• Retour sur la semaine de la relâche scolaire à Montréal-Nord et sur les activités.

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information:

Souligne le jour de la Terre et la participation de l'arrondissement à 1h pour la Terre.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

• La Corporation de développement économique communautaire de Montréal (CDEC) a lancé trois vidéos pour la promotion du territoire. Les vidéos sont disponibles sur Youtube et il souhaite un bon visionnement à tous.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

M. Jaysen Jean-Baptiste

-Mise à jour de la construction de la nouvelle école secondaire au carrefour des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis.

M. Jean-François Gagné

-Élargissement de la piste cyclable sur le boulevard Gouin, installation des bollards et marquage au sol.

M. Paul Champagne

- -Est-ce que l'arrondissement soutien le principe de la séparation de l'État et de l'Église?
- -Participation de la mairesse à un webinaire avec une représentante de l'église de la scientologie.

Fin de la période de questions du public à 19 h 24.

Point d'information de M. Claude Paradis, inspecteur du PDQ 39, sur les évènements de la fin de semaine dernière. Des coups de feu ont été entendus dans le secteur Ouest de l'arrondissement entre la rue Fleury et le boul. St-Michel. M. Paradis énonce les mesures prises par le SPVM suite à ces évènements pour améliorer la sécurité à l'arrondissement. Il incite tous les citoyens à dénoncer les actes criminels au SPVM ou via Infocrime.

CA22 10 052

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 053

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 février 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758001

CA22 10 054

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (mandataire) et à Un itinéraire pour tous (fiduciaire) pour soutenir le poste de coordination pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (mandataire) et à Un itinéraire pour tous (fiduciaire) pour soutenir le poste de coordination pour l'année 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1224233001

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1223573003

CA22 10 056

Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation Espoir pour la tenue de la 2e édition du Festival Soleil de Montréal du 20 et 21 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à la Fondation Espoir pour la tenue de la 2e édition du Festival Soleil de Montréal du 20 et 21 août 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1223573004

CA22 10 057

Approuver la convention addenda avec l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom de « La Route de Champlain » afin de modifier les dates des versements de la contribution financière pour l'année 2022.

I est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la convention addenda avec l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom de « La Route de Champlain » afin de modifier les dates des versements de la contribution financière pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174988011

Octroyer un contrat de services d'un montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2022, soit du 5 juillet au 19 août 2022, et approuver le projet de contrat à intervenir.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de services d'un montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2022, soit du 5 juillet au 19 août 2022;

QUE soit approuvé le contrat de services à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1221689001

CA22 10 059

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

30 01 1227606004

CA22 10 060

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606005

CA22 10 061

Autoriser le dépôt de deux demandes de financement à Infrastructure Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif et de l'appel à projets 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de deux demandes de financement à Infrastructure Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif et de l'appel à projets 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1229161001

CA22 10 062

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire, pour l'achat d'une publicité lors du souper gastronomique qui aura lieu le 27 avril 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire, pour l'achat d'une publicité lors du souper gastronomique qui aura lieu le 27 avril 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223573002

CA22 10 063

Accepter l'offre de service du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre des activités du programme Plan de la forêt urbaine.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre des activités du programme Plan de la forêt urbaine.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1221588001

CA22 10 064

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

40.01 1228303002

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques;

ET QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2021-054.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1227040001

CA22 10 066

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE soit adoptée en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-050 visant à autoriser le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal au 10452-10454, avenue Pigeon, soient les lots 1 844 947 et 1 844 948 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille 18-465 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

• Que soit autorisé un taux d'implantation minimum de 24,01% plutôt que 25%;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

• Que soit autorisé l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en raison de son implantation et protégé par droits acquis, et ce, malgré une non-conformité relative à la densité d'occupation du sol;

De déroger à l'article 257 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

 Que soit autorisé un agrandissement équivalent à 64,65% de la superficie du bâtiment existant plutôt que le 25% maximal autorisé;

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET CE conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture par M. Alain Pilon, architecte pour la firme A. Pilon A Fadlallah, datés du 25 octobre 2021 et reçus à la DAUSE le 26 octobre 2021:

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40 03 1217040005

CA22 10 067

Adopter le Règlement RGCA17-10-0011-2 afin d'abroger le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0011-2 afin d'abroger le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu:

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0011-2 afin d'abroger le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1228303001

CA22 10 068

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés avec un logement au sous-sol pour le 10033, avenue de Belleville, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient refusées, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés avec un logement au sous-sol, notamment, pour les motifs suivants :

- Abattage de deux arbres matures, dont l'un d'eux est situé sur le domaine public;
- · Faible verdissement de la cour avant;
- Faible convivialité et sécurité des accès pour les logements aménagés au sous-sol;
- Forte pente des allées d'accès menant aux garages;
- Faible intégration architecturale des escaliers menant aux logements du sous-sol;
- Format de maçonnerie supérieur à celui qui caractérise le secteur.

La présente demande ne permet pas de respecter de nombreux critères et objectifs prévus au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1228303003

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiétement partiel d'une case de stationnement desservant le bâtiment situé au 11820, avenue Alfred, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public d'un empiétement de 5,115 m² d'une case de stationnement, sur le lot 2 774 809, soit l'emprise de la rue de la Gare, desservant le bâtiment résidentiel situé au 11820, avenue Alfred, soit le lot 1 301 145 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur les plans de l'arpenteur-géomètre Jean-Louis Chénard, datés du 18 janvier 2010, dossier 18 758, minute 5827.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1229195001

CA22 10 070

Nommer Mme Anna Giampalma, à titre d'agente de bureau à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 12 mars 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Anna Giampalma, matricule 100021119, à titre d'agente de bureau (emploi 792820, poste 86962), groupe de traitement 12-005, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 12 mars 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1222537001

CA22 10 071

Nommer M. Adam Bilodeau, à titre de conseiller en ressources humaines (volet relation de travail), à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 mars 2022, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Adam Bilodeau, matricule 100235902, à titre de conseiller en ressources humaines (volet relation de travail), (emploi 211480, poste 87668), groupe de traitement FM-06, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 mars 2022, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1226219002

Titulariser M. Osman Camoglu, à titre de préposé service voie publique, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 mars 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Osman Camoglu, matricule 100046236, à titre de préposé service voie publique (emploi 600960), groupe de traitement 14-008, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 mars 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1228224002

CA22 10 073

Titulariser M. Benoit Richard, à titre de menuisier d'installations, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 mars 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Benoit Richard, matricule 100089503, à titre de menuisier d'installations, (emploi 607880), groupe de traitement 14-017, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 mars 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1228200003

CA22 10 074

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1228200001

CA22 10 075

Déposer au conseil d'arrondissement le rapport d'activités 2018-2021 du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil d'arrondissement le rap Montréal-Nord.	pport d'activités 2018-2021 du Conseil jeunesse de
Adopté à l'unanimité.	
60.02 1224988001	
À 19 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chris séance levée.	stine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la
Mme Christine Black	M. Marc Aurèle Aplogan
mairesse d'arrondissement	secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2022.